



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Monuments historiques : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 59080

Texte de la question

M Marcelin Berthelot souhaite se faire le porte-parole de nombreux Dionysiens, et plus largement de toutes les personnes qui sont attachées à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de notre pays, à propos de l'un des monuments les plus symboliques et prestigieux de l'histoire de France : la cathédrale-basilique de Saint-Denis. La cathédrale-basilique de Saint-Denis, berceau de l'architecture gothique en France et même en Europe, nécropole royale, a été mutilée de sa flèche Nord en 1837, par un incendie dû à la foudre. Des 1845, des travaux ont été entrepris pour redonner à ce monument sa structure originelle. Mais des erreurs de conception dans la reconstruction amèneront à redétruire ce qui avait été commencé. Par la suite, l'affrontement de théories différentes sur la nature de la restauration des monuments historiques, et la succession immédiate des guerres seront sans doute la cause première de la non-reconstruction de la flèche. À ce jour, un siècle et demi après, la basilique reste amputée de sa flèche, et les personnes qui restent engagées dans la démarche de sa reconstruction s'étonnent des lenteurs qui entravent leur initiative, et s'interrogent sur les raisons qui les motivent. Ainsi, les résultats d'une étude de faisabilité, accordée en 1989 par M le ministre, devaient être communiqués dans le courant de l'année 1990. Deux ans plus tard, aucune conclusion n'a été rendue. D'autre part, la basilique figurait, en 1988, sur une liste proposée par le ministère de la culture pour être versée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Force est de constater que, malgré la pertinence de cette proposition, ce monument n'est toujours pas répertorié au patrimoine mondial. Enfin, une action de sensibilisation de l'opinion publique sur la nécessité de rendre son intégrité à l'édifice se voit soudainement, et sans motif réel, interdite : après que l'accord eut été donné d'apposer temporairement sur la basilique une œuvre de l'artiste Michael Gaumnitz, l'autorisation vient d'être retirée par le conservateur régional des monuments historiques. Les obstacles opposés aux initiatives en faveur de la reconstruction de la flèche ne découragent pourtant pas tous ceux qui exigent une réparation historique de la cathédrale-basilique de Saint-Denis. Aussi, en leur nom, et en tant que partie prenante de ce projet, il demande à M le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale et de la culture, de faire savoir : d'une part, les motifs pour lesquels les conclusions de l'étude de faisabilité n'ont pas été rendues et, le cas échéant, de préciser à quelle date elles le seront ; d'autre part, les raisons pour lesquelles la cathédrale-basilique de Saint-Denis n'a pas été versée au patrimoine mondial de l'UNESCO ; enfin, de bien vouloir faire connaître les dispositions qu'il entend prendre pour permettre à la nécropole royale de retrouver sa dimension majestueuse première.

Texte de la réponse

Reponse. - Une étude préalable concernant la reconstruction de la tour et de la flèche nord-ouest de la basilique Saint-Denis a été commandée à Jacques Lavedan, architecte en chef des monuments historiques, le 10 avril 1991. Elle fait suite à une proposition d'étude de septembre 1990. Cette étude comprend un rapport de présentation historique, graphique, photographique. Des reconnaissances des sols, décomprimées depuis la démolition du XIX^e siècle, et des études statiques des maçonneries du massif occidental qui supportait la tour et la flèche complètent cette étude. Celle-ci permettra de définir, après avis de l'inspection générale des monuments historiques, le parti à retenir en ce qui concerne la reconstruction de la flèche de la basilique Saint-

Denis. Les difficultés rencontrées pour étudier ces propositions sont à l'origine du retard pris dans la remise de l'étude préalable. Celle-ci est maintenant très avancée et sera rendue au conservateur régional des monuments historiques à la mi-août 1992. La basilique Saint-Denis n'a pas encore été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle a été portée sur la liste indicative de 1988 et aucune suite n'a pour l'instant été donnée.

Données clés

Auteur : [M. Berthelot Marcelin](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59080

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2712